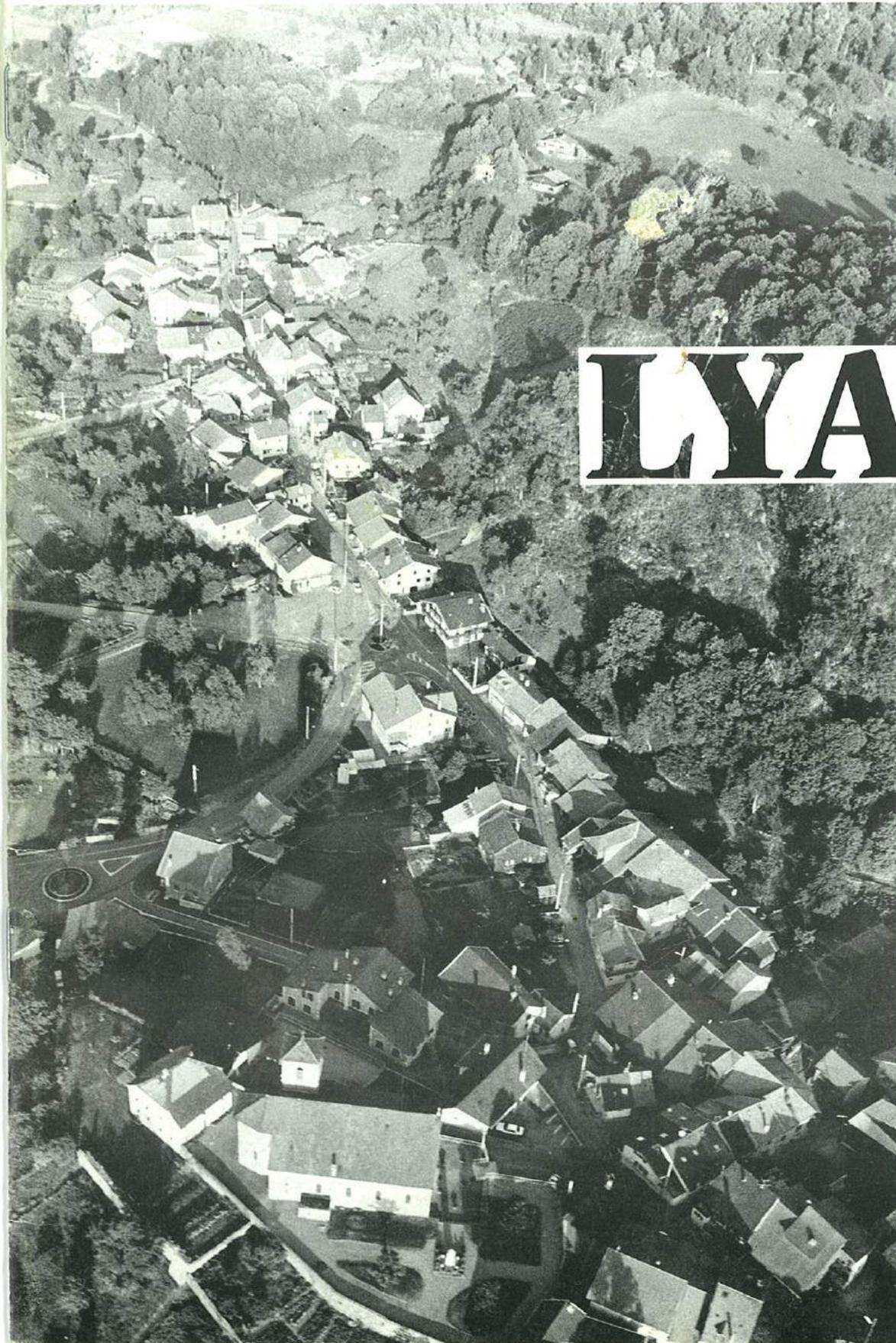


Notre Village



**LE
LYAUD**

Bulletin
Communal
d'Information
n° 5 / Juillet 92

LE MAIRE



J.-P. FILLON

LES ADJOINTS



G. MOUCHE



M.-P. ROQUIER



M. LEREBOULET

LES CONSEILLERS



W. FILLON



A. BEL



M. MEYNET



J.-C. DÉTRAZ



H. DUBOULOZ



M. JORDAN



R. FILLON



G. DÉAGE



A. FILLON



G. PERRIÈRE



B. BEL

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Le Lyaud a la chance de bénéficier d'un site exceptionnel.

Son visage est si harmonieux que nous éprouvons, devant lui, la même sensation que devant les plus belles peintures. Or, ce visage, nous savons qu'il n'est ni possible ni souhaitable de le reproduire. Chaque fois que nous le dégradons, c'est irréparable.

Notre village est un village comme il y en a tant chez nous. Un village sans prétention, où aucune maison n'est, par elle-même, "une œuvre d'art..."; mais dont l'ensemble est attachant par son unité. Les constructions ne sont ni trop uniformes, ni trop différentes. Aucune couleur insolente, aucune forme insolite, aucune rupture d'échelle, nous heurte.

L'ensemble de notre commune, avec ses forêts, ses plateaux, ses terrasses, sa dénivellation de la crête des Hermones aux berges de la Dranse, offre aux regards un panorama tout à la fois ample et varié, intime et exaltant. Cet ensemble, ciselé par l'ancien glacier du Rhône, représente un capital précieux.

Maintenons, à notre site, une nature dominante, avec ses rythmes, ses matières, ses couleurs. Chacun doit s'y insérer avec précaution et respect.

Lyaudins de souche, ou de venue plus récente, sachons garder notre sociabilité rurale, afin que l'harmonie de notre village, de nos paysages, de notre environnement, ne puisse céder la place au désordre, mais reste intacte pour les générations futures.

*Comme l'a si bien écrit Saint-Exupéry:
"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres.
Nous l'empruntons à nos enfants".*

Comité du Bulletin

Président : Lereboulet Michel
Secrétaire : Moyse Fernand
Trésorier : Roguier Marie-Paule
Membres : Bel André
Chastel François,
Déage Jean-François,
Fillon William

MAIRIE
DE
LE LYAUD
74200

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
110, rue de Grenette
75007 PARIS

Le Lyaud, le 1^{er} juin 1982

RECOMMANDÉ + A.R.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de prendre votre attache afin de vous exposer la situation cruciale de notre commune en matière d'infrastructure scolaire.

Notre municipalité souhaite faire construire un groupe scolaire sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre d'étude de l'autoroute du Chablais. Par conséquent, notre demande de permis de construire a fait l'objet d'un sursis à statuer pour une période de deux ans.

Pourtant, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves dans notre commune, et la dissémination incohérente des classes, la construction d'un groupe scolaire devient de plus en plus urgente et nécessaire.

Je vous serais très obligé de bien vouloir intervenir auprès du Ministre des Transports afin que cette situation puisse être débloquée au plus vite, et que notre projet puisse être réalisé.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à notre problème,

Et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Le Maire de Le Lyaud

Jean-Pierre FILLON



COPIE de la présente adressée à :
- Monsieur MAZEAU, Député
- Monsieur BOUVIER, Sénateur
- Monsieur NEURAZ, Conseiller Général de Haute-Savoie

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

Réunion du 6 janvier 1992

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 6 janvier 1992 à 20 h 15.

Le Maire, dès l'ouverture de la séance, présente ses vœux aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'à leurs familles, et à toute la population.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "La Perrière Ouest", parcelle section AI n° 92.
Mme Yvette Fillon
Avis favorable.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 652-23-24-25.
Commune de Le Lyaud : construction d'un groupe scolaire
Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieudit "Le Recrédo", parcelle section C, n° 974.
M. Thierry Szczykala : enclos pour chien
Avis favorable.

Secrétariat de mairie

Une lettre anonyme a été adressée à chacun des membres du Conseil municipal (à l'exclusion du Maire), au sujet du processus à suivre pour le remplacement de M. René Detry, secrétaire de mairie.

Il est précisé que, lors d'une séance précédente, le Maire avait déclaré, aux membres du Conseil, qu'en vertu de la réglementation actuellement en vigueur, la nomination d'un nouveau (ou d'une nouvelle) secrétaire de mairie était de son seul ressort, en tant que chef du personnel communal (article 500 du Code de l'Administration Communale).

Lors de la séance, le Maire a fait connaître au Conseil que son choix s'était porté sur Mme Christine Dumont, demeurant à Le Lyaud, et que celle-ci avait commencé son activité, au titre de "stagiaire" à compter du 1^{er} janvier 1992.

Autoroute du Sud Léman

Le Maire donne connaissance au Conseil de l'arrêté pris par M. le Préfet de la Haute-Savoie le 9 décembre 1991 précisant :

- que le périmètre de mise à l'étude du tracé de l'autoroute du Sud Léman pris en considération par son arrêté du 19 juin 1989 était rendu caduc par la Décision Ministérielle du 26 août 1991 définissant le fuseau d'études retenu pour la section A40 - Thonon-les-Bains,

- qu'un nouveau périmètre de mise à l'étude de cette autoroute était défini par le plan joint à son nouvel arrêté.

Le Maire précise qu'aucune modification n'a été apportée, par rapport aux dispositions fixées par l'arrêté du 19 juin 1989, en ce qui concerne le périmètre d'études touchant le territoire de la commune de Le Lyaud.

Prochaine réunion : lundi 3 février 1992 à 20 h 15.

Réunion du 3 février 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 février 1992 à 20 h 15.
Était absent : M. Gilles Perrière (excusé).

Protection des eaux du captage des Blaves

Le Maire informe le Conseil des problèmes soulevés par des travaux de terrassement entrepris au lieudit "Les Mouilles Rousses", sur une parcelle cadastrée section AI n° 280, située dans le périmètre de protection des eaux du captage des Blaves utilisé pour la distribution en eau potable de la ville de Thonon-les-Bains.

Les travaux consistent :

- à procéder au décapage de la terre végétale,
- à remblayer l'excavation existante, à réhausser en général le sol de la parcelle, avec une pente en direction du Chemin départemental 35,
- à remettre ensuite en place la terre végétale,
- et à rendre cette parcelle à sa vocation première, c'est-à-dire agricole : prairie pour élevage de bovins.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Savoie a tenu, à cette occasion, à rappeler, au propriétaire de la parcelle en cause, les précautions et mesures à prendre, impérativement, dans le cadre de ces travaux, précisant qu'ils auraient lieu sous le contrôle du Service des Eaux de la ville de Thonon-les-Bains.

Voirie et travaux communaux

Les membres du Conseil ont réfléchi sur les problèmes posés par l'exécution des différents travaux effectués par les "ouvriers d'entretien" de la commune, et notamment de ceux ayant trait à la voirie.

Leur réflexion a porté plus particulièrement sur les matériels, leur utilisation, leur remplacement quand le besoin se fait sentir, et sur le personnel qui les utilise.

Il est apparu qu'un regroupement, dans le cadre du SIVOM Armoy-Le Lyaud, des matériels et personnels des deux communes, pourrait être souhaitable quand on sait que, depuis un certain temps déjà, des échanges au niveau de l'emploi de personnel ou de l'utilisation de matériel ont lieu fréquemment entre Le Lyaud et Armoy. Le Maire et les adjoints ont été chargés d'établir les contacts nécessaires avec la municipalité d'Armoy pour connaître les intentions de celle-ci sur ce sujet.

SITOM des Hermones

M. Gérard Mouche, premier adjoint et nouveau président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Hermones, a fait part au Conseil de ses réflexions au sujet d'un réaménagement, qui pourrait être envisagé, des compétences des divers syndicats intercommunaux qui assument (directement ou indirectement) le ramassage des ordures ménagères (sur les territoires des communes de Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz, Le Lyaud et Armoy) et leur incinération.

Une concertation devra avoir lieu non seulement entre les représentants desdits syndicats mais aussi au niveau des conseils municipaux des communes concernées.

Tarification de l'eau

Le prix du mètre cube d'eau est fixé à 4,00 F (hors redevances "Agence de Bassin" et "Fonds National d'Adduction d'Eau").

Prochaine réunion : lundi 2 mars à 20 h 15.

Réunion du 2 mars 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 mars 1992 à 20 h 15.
Était absent : M. William Fillon (excusé).

Déclaration de travaux

- lieudit "Les Jossières", parcelle section AC, n° 274 et 281.
M. Pierre Cornier : abris sur terrasse et porte de garage
Avis favorable.

Régimes indemnitaires du personnel

Suite au décret ministériel du 6 septembre 1991, et à la circulation préfectorale du 20 janvier 1992, le Conseil municipal fixe à compter de mars 1992 les régimes indemnitaires du personnel technique et administratif de la commune, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État.

Informatique

Le Conseil a pris connaissance du projet d'équipement informatique du secrétariat de Mairie. Il a donné son accord au Maire pour que celui-ci réalise l'acquisition d'un ordinateur avec logiciel conçu pour l'Association des Maires, d'une imprimante et d'un onduleur. Le choix du modèle tiendra compte du rapport qualité-prix, obtenu par un achat groupé à réaliser par une dizaine de communes non encore équipées.

Enlèvement du gui

Il est à nouveau rappelé que le gui doit être enlevé des arbres. Ce nettoyage doit être effectué d'urgence.

Prochaine réunion : lundi 6 avril à 20 h 15.

(suite page ci-contre)

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

Réunion du 6 avril 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 avril 1992 à 20 h 15.
Était absent : M. Gérard Mouche (excusé).

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Rierets", parcelle section AE, n° 293-295-297.
M. Jérémie Déage
Avis favorable.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Recrédo", parcelle section C, n° 973.
M. Louis Demangeat : habitation individuelle
Avis favorable.

Demande de permis de construire modificatif

- lieudit "Le Recrédo", parcelle section C, n° 976-977.
M. Jean-François Colloud : concerne une modification d'implantation de la construction projetée, par rapport à l'emplacement initialement prévu
Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieudit "La Cau", parcelle section AI, n° 290.
M. Alain Rousson : création d'une pièce supplémentaire
Avis favorable.

Budget primitif

Le Conseil municipal a étudié et approuvé le budget primitif s'équilibrant comme suit :

- section fonctionnement :
Recettes 2.277.803,00 F
Dépenses 1.574.100,00 F
Excédent 703.703,00 F
reporté sur investissement

- section investissement :

Recettes 1.664.345,00 F
dont 703.703,00 F report de fonctionnement
Dépenses 1.664.345,00 F

Relations poste-usagers

Suite à un échange récent de correspondance entre le "Responsable courrier" de la Recette des Postes de Thonon-les-Bains, et le Maire de Le Lyaud, il est demandé à chacun des habitants de la commune (résident permanent ou en résidence secondaire), et afin de permettre l'accélération dans la distribution du courrier, de bien vouloir :

- 1) communiquer à chacun de ses correspondants le nom du lieu-dit où se trouve située son habitation,
- 2) inscrire son nom sur sa boîte aux lettres,
- 3) installer cette boîte aux lettres en bordure de la voie publique, ou à proximité de cette dernière dans le cas de desserte par une voie privée.

Une information plus complète sera faite dans le prochain Bulletin Communal d'Information.

Secrétariat de mairie

Le Maire a rappelé au Conseil que Mme Christine Dumont occupait actuellement, et depuis le 1^{er} janvier 1992, un poste de "stagiaire" au secrétariat de la mairie. La durée réglementaire de ce stage étant de quatre mois, celui-ci expirera le 30 avril prochain. M. René Detry, actuel secrétaire de mairie, quittant ses fonctions à la même date, le Maire a proposé au Conseil que Mme Dumont poursuive son activité au secrétariat de la mairie au titre "d'agent contractuel" jusqu'à la réussite de l'examen qu'elle prépare en vue de sa titularisation, et cela dans un délai de trois années maximum. Sur cette proposition, un projet de délibération a été soumis aux membres du Conseil. Un vote à bulletins secrets a eu lieu. Sur les 14 votants, le résultat a été de sept (7) voix pour, et sept (7) voix contre.

Prochaine réunion : lundi 4 mai 1992 à 20 h 15.

Réunion extraordinaire du 20 avril 1992

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, en séance extraordinaire le 20 avril 1992 à 17 h.

Secrétariat de mairie

Le Maire a rappelé que, lors de la séance ordinaire du 6 avril dernier, le projet de délibération soumis aux membres du Conseil, concernant le départ de M. René Detry, secrétaire de mairie, avait donné lieu à un vote (à bulletins secrets) dont le résultat n'avait pu départager les votants, et qu'il y avait donc lieu de procéder à un nouveau vote, à bulletins secrets. Le résultat de ce nouveau vote a été de huit (8) voix pour et sept (7) voix contre.

Réunion du 4 mai 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 mai 1992 à 20 h 15.
Étaient absents : Mme Maric-Paule Roguier, MM. Bernard Bel et Michel Meynet (excusés).

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Bois Poulet", parcelle section AH, n° 83-84-85-86.
M. Georges Deville et Mme Geneviève Deville
Avis favorable.

Demande de permis de construire

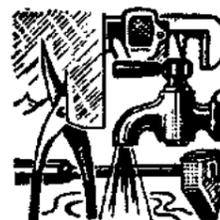
- lieudit "Les Bois d'en-Haut", parcelle section AE, n° 183a-183b
M. Roger Perillat : construction de garage
Avis favorable.

Demande de permis de construire modificatif

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 380-744.
M. Gérard Périllat : modification de façades-adjonction de vitrages - Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 190-191
M. Bruno Couedel : ouverture de fenêtre
Avis favorable.

(suite page 4)

Jean-Pierre FILLON



Chauffage
Sanitaire
Ferblanterie

74200 LE LYAUD - Tél. 50 73 90 43

DOMINIQUE
SERVAES
Artisan Bijoutier

Les Cordons - Le Lyaud
74200 Thonon-Les-Bains
Téléphone 50 73 95 79

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

Réfection de la place de l'Eglise

Le Conseil a décidé de procéder à la réfection de la place de l'église. Des canalisations souterraines remplaceront les lignes aériennes du téléphone et de l'électricité. Des canalisations pour l'écoulement des eaux usées et pluviales seront mises en place. La canalisation d'alimentation en eau potable et le revêtement du sol seront refaits. L'éclairage public sera rénové.

Prochaine réunion : lundi 1^{er} juin 1992 à 20 h 15.

M. Jean-Pierre Fillon : habitation collective
Avis favorable.

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 764.

M. Philippe Perret-Jeanerret : transformation de bâtiment existant

Avis favorable.

Demande de permis de construire modificatif

- lieudit "Le Recrédo", parcelle section C, n° 974

M. Thierry Szczykala : sous-sol complet sous la construction au lieu de demi sous-sol

Avis favorable.

Matériel de voirie et d'entretien d'espaces verts communaux

Dans le cadre de leur Sivom, les communes de Le Lyaud et d'Armoay ont acquis un mini-tracteur équipé d'un prélevage-avant, d'une prise de force, d'une tondeuse, et d'une cabine, pour le prix de 123.000,00 F HT. Une balayeuse pourrait être adaptée à ce matériel.

Inauguration

L'inauguration des carrefours réaménagés et de la remise à l'usage du culte de l'église paroissiale, après travaux, aura lieu le dimanche 21 juin prochain. Le rassemblement des personnes invitées, et de celles qui désireront participer à cette cérémonie, aura lieu devant la Mairie à 10 h. La Batterie-Fanfare de la commune prêtera son concours à cette manifestation, au cours de laquelle M. René Detry, secrétaire de la mairie depuis 40 années, se verra honoré pour ces années passées au service de la commune.

Prochaine réunion : lundi 6 juillet 1992 à 20 h 15.

Réunion du 1^{er} juin 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 1^{er} juin 1992 à 20 h 15. Étaient absents : MM. André Bel et Gilles Perrière (excusés).

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "La Perrière Ouest", parcelle section AI, n° 387-391.

M. Gaston Lagnin : fractionnement de la parcelle en deux lots.

La constructibilité, sur le plus petit lot, pourra être envisagée à condition que le document d'arpentage, à réaliser, fasse apparaître une surface minimale de mille mètres carrés pour ce même lot.

Demande de permis de démolir

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 611-612.

M. Jean-Pierre Fillon

Avis favorable.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 611-612-91-92-444-445-446.

La colline du Cez: dix ans après

Le 1^{er} mai 1982, des équipes de bénévoles s'employaient à nettoyer la colline du Cez des ronces et mauvaises herbes de toutes sortes qui, depuis de très nombreuses années, avaient pris racines sur le terrain. Au préalable, une coupe sévère d'arbres d'essences peu variées avait été opérée.

Pendant les années qui ont suivi, d'autres équipes ont tenté, avec plus ou moins de réussite, de maintenir les lieux en bon état. Mais ces nouvelles recrues n'avaient vraisem-



Les équipes de 1982 à l'heure de la pose casse-croûte



Une partie des remplaçants à l'heure de la méditation

blement pas les mêmes motivations que leurs prédécesseurs pour parvenir à un résultat très significatif. "Béé! Béé! on fait ce qu'on peut" pourraient-elles dire.

GESTION FINANCIÈRE

I - BUDGET PRIMITIF 1992

Voici quelques points de repère sur le budget primitif de l'année en cours (1992):

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

★ Frais de personnel	537.000,00 F
★ Travaux et services extérieurs	334.000,00 F
dont :	
entretien de terrains	25.000,00 F
entretien dans les bois et forêts	60.000,00 F
entretien de bâtiments	25.000,00 F
entretien de voirie et de réseaux	40.000,00 F
entretien de matériel, outillage et mobilier	50.000,00 F
électricité, eau, assainissement	90.000,00 F
primes d'assurances	33.000,00 F
★ Participation et contingents	202.100,00 F
dont :	
participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics	4.000,00 F
frais de garderie des bois communaux	1.100,00 F
contingent pour service incendie	30.000,00 F
participation à charges inter-communales : syndicat d'électricité	33.000,00 F
★ Allocations-subventions	59.000,00 F
★ Frais de gestion générale	125.000,00 F
★ Frais financiers	154.000,00 F

Recettes

★ Produits de l'exploitation	386.000,00 F
dont :	
vente d'eau	240.000,00 F
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	136.000,00 F
★ Produits domaniaux	260.810,00 F
dont :	
coupe de bois	250.000,00 F
★ Recouvrement-subventions	261.000,00 F
dont :	
fonds frontaliers	140.000,00 F
★ Dotations versées par l'Etat	620.873,00 F
★ Impôts indirects	161.000,00 F
dont :	
taxe additionnelle aux droits de mutation	90.000,00 F
taxe sur l'électricité	70.000,00 F
★ Contributions directes	588.100,00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

★ Remboursement d'emprunts	160.000,00 F
★ Acquisition biens meubles et immeubles	450.000,00 F
dont :	
acquisition de terrains	30.000,00 F
acquisition de matériel administratif	45.000,00 F
acquisition de matériel culturel	310.000,00 F
acquisition de matériel scolaire	5.000,00 F
acquisition autre matériel	60.000,00 F
★ Travaux de bâtiment et de génie civil	600.000,00 F
dont :	
travaux église	390.000,00 F
travaux presbytère	210.000,00 F
★ Travaux de voirie et réseaux	422.345,00 F
Recettes	
★ Subventions d'équipement, dons et legs	300.000,00 F
★ Fonds concours particuliers	320.000,00 F
★ Prélèvements sur recettes de fonctionnement	703.703,00 F
★ Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	261.000,00 F
★ Taxe locale d'équipement (TLE)	10.000,00 F
★ Aliénation de biens meubles et immeubles	40.000,00 F
★ Recouvrement de créance sur "Tennis-Club"	20.000,00 F

GESTION FINANCIÈRE (suite)

BALANCE GÉNÉRALE

section de fonctionnement		
dépenses	1.574.100,00 F	
recettes		2.277.803,00 F
section d'investissement		
dépenses	1.664.345,00 F	
recettes		960.642,00 F
résultat global	3.238.445,00 F	3.238.445,00 F

II - DETTE DE LA COMMUNE AU 1^{er} JANVIER 1992

Dettes en capital	1.751.234,40 F
Annuités	312.318,30 F
remboursement en capital	159.182,19 F
intérêts	153.136,11 F

ELECTIONS RÉGIONALES ET CANTONALES - Mars 1992

LE LYAUD - Nombre d'inscrits: 571

Elections Régionales (22 mars 1992)

Nombre de votants	437	Nombre de suffrages exprimés	413
Résultats :			
- Liste BOSSON (UDF-RPR)	146	- Liste VIGUIE (Union Ecologie)	25
- Liste LANDRIVON (FN)	53	- Liste DURET (Mouvement Région Savoie)	18
- Liste LECOURT (Les Verts)	48	- Liste LEGER (Divers Droite)	11
- Liste NEPLAZ (PC)	35	- Liste PREVOND	
- Liste POULET (PS)	35	(Chasse, Pêche, Nature, Traditions)	9
- Liste BORREL (La Politique Autrement)	26	- Liste FERRARIO (Droite Libérale)	7

Elections Cantonales - 1^{er} tour (22 mars 1992)

Nombre de votants	440	Nombre de suffrages exprimés	415
Résultats :			
- Yves SAUTHIER (UDF-RPR)	139	- Jacques MANGE (PS)	39
- Jacques MAYLANDER (Les Verts)	82	- Louis BIOD (PC)	28
- Paul NEURAZ (Divers Droite)	62	- Norbert MARTINET (Indépendants)	13
- Daniel LACROIX (FN)	52		

Elections Cantonales - 2^e tour (29 mars 1992)

Nombre de votants	426	Nombre de suffrages exprimés	395
Résultats :			
- Jacques MAYLANDER	187		
- Yves SAUTHIER	137		
- Paul NEURAZ	71		

Taux de participation

	LE LYAUD	Canton de Thonon	Région Rhône-Alpes
Elections Régionales	76,53 %	64,02 %	64,00 %
Elections Cantonales (1 ^{er} tour)	77,05 %	64,19 %	
Elections Cantonales (2 ^e tour)	74,60 %	54,96 %	

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

I - Capacité électorale

Sont électeurs tous les nationaux, Français et Français, majeurs et jouissant de leurs droits civils et politiques.

La majorité électorale est acquise à 18 ans. Elle doit être calculée à la date de la clôture de la liste électorale, c'est-à-dire le dernier jour de février.

II - Inscription sur la liste électorale d'une commune déterminée

Sont inscrites, sur leur demande, sur la liste électorale d'une commune, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

- 1) **Domicile** : avoir son domicile réel dans la commune ;
- 2) **Résidence** : résider réellement et effectivement dans la commune depuis six mois au moins ;
- 3) **Contribuable** : figurer, pour la cinquième fois, sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales ; seuls, le contribuable et son conjoint peuvent bénéficier de cette disposition, mais non leurs enfants majeurs.

III - Révision annuelle de la liste électorale

La liste électorale est permanente. Elle fait l'objet d'une révision annuelle, du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Cette révision est effectuée par la Commission Administrative.

Cette Commission administrative, indépendante du Conseil municipal, se compose de trois membres :

- 1) le Maire ou son représentant,
- 2) un délégué de l'Administration, désigné par le Préfet,
- 3) un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Les trois membres de la commission jouissent des mêmes pouvoirs et des mêmes prérogatives (en particulier, il faut noter que le Maire ou son représentant ne la préside pas). Les décisions sont normalement prises à la majorité.

Anciennement, la tenue de la liste électorale était assurée par une commission municipale. Cette commission municipale a été supprimée par la loi du 10 mai 1969, et

remplacée par la commission administrative, dans le but de soustraire la révision de la liste à l'influence ou à l'emprise des conseils municipaux.

La commission administrative travaille sous sa seule responsabilité. Les décisions ne peuvent être contestées que :

- devant elle-même, dans les vingt-quatre heures qui suivent une notification,
- devant le juge du Tribunal d'Instance, entre le 11 et le 20 janvier.

La commission ne fait que réviser la liste de l'année précédente.

Elle a pour tâche :

- 1) de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la mairie ;
- 2) de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leurs droits à continuer à figurer sur la liste électorale, et de procéder, le cas échéant, à des radiations d'office.

Tout refus d'inscription ou toute radiation d'office doit être notifié à l'intéressé, par écrit et à domicile, par les soins de l'administration municipale.

Cet avis de notification précise les motifs de la décision de la commission administrative, la date de publication de la liste électorale ou du tableau rectificatif (c'est-à-dire le 10 janvier). Il informe l'intéressé qu'il peut présenter des observations, dans les vingt-quatre heures, à la commission administrative, et qu'il peut également, dans les dix jours de la publication de la liste ou du tableau (c'est-à-dire entre le 11 et le 20 janvier) contester ladite décision devant le juge du tribunal d'instance ; le recours étant gratuit et sans frais.

La radiation d'office, prononcée dans ces conditions par la commission administrative, en provoquant, le cas échéant, une réaction de la part de l'électeur radié, a, pour le moins, pour effet d'attirer l'attention de l'intéressé sur l'irrégularité de sa situation et de l'inciter ainsi à entreprendre sans tarder les démarches nécessaires pour demander son inscription sur la liste électorale de la commune où il habite désormais.

La commission administrative mentionne sur un registre toutes les décisions qu'elle a prises.

Du 1^{er} au 9 janvier, la commission dresse un état des modifications apportées à la liste électorale depuis la dernière révision, comportant :

- l'énumération des électeurs nouvellement inscrits,
- l'énumération des électeurs rayés.

Le 10 janvier, le tableau rectificatif est arrêté. Il est signé de tous les membres de la commission. Déposé au secrétariat de la mairie, il est tenu, pendant 10 jours (du 10 au 20 janvier) à la disposition de tout électeur qui, durant cette période, peut présenter réclamation devant le juge d'instance, aux fins d'inscription d'électeurs omis, de radiations d'électeurs indûment inscrits, ou de rectifications d'erreurs matérielles.

La liste électorale est close le dernier jour de février.

Christian DEGENÈVE

- PEINTURE
- REVÊTEMENTS
- DÉCORATION

Tél. 50 70 15 67 - 50 36 33 11
Fax 50 39 42 20

DISTRIBUTION POSTALE

Ce sont plus de 35 000 objets de correspondance que distribuent, chaque jour, les 40 facteurs desservant les huit communes rattachées à la Poste de Thonon.

Après un premier tri, effectué par tous les préposés, votre facteur reçoit le courrier concernant sa propre tournée qu'il classera, ensuite, par quartier.

Il importe donc que votre adresse soit complète pour que le tri soit efficace. Il est indispensable de communiquer à vos correspondants vos coordonnées le plus précisément possible, exemples :

M. DUPONT Louis
Les Cruets
74200 LE LYAUD

M. DURAND Ernest
La Capite
74200 LE LYAUD

Pensez aux remplaçants qui se trouvent en présence d'intitulés tels que :

M. FILLON
LE LYAUD

M. NÉPLAZ
LE LYAUD

Pour desservir votre habitation dans les meilleures conditions, la boîte aux lettres normalisée (obligatoire pour les habitations construites depuis 1979) est vivement conseillée à tous.

Installée en bordure de la voie publique, comportant l'indication de votre nom en lettres capitales, elle est le gage de la sécurité de votre courrier.

En cas d'absence, elle évitera d'avoir à vous déplacer à la Poste de Thonon; la plupart des revues, grandes lettres et paquets entrent dans une boîte de ce type, que vous trouverez dans toutes les quincailleries ou grandes surfaces.

La desserte postale de votre habitation sera alors assurée dans de meilleures conditions, avec plus de sécurité et de rapidité.

NOS ARTISANS

Pour construire, entretenir, rénover, de la cave au grenier, vous trouverez les artisans qu'il vous faut au Lyaud.

Lisez attentivement; tous ces professionnels sont à votre disposition :

- Pour vos transports de terre, gravillons, sable ou autre, l'entreprise Roger Fillon - Jean-Claude Néplaz.
- Pour votre maçonnerie, l'entreprise Lassauzet-Miletto se fera un plaisir de construire, rénover ou entretenir votre maison.
- Charpente-couverture, ferronnerie, SARL J. Jacquier-Perret.
- Pour vos sols, adressez-vous à M. Yves Cheret, pose de parquet, revêtement plastique, moquette, ponçage et vitrification.
- Ou bien, le carrelage chez M. Lucien Petitjean, carrelage en tous genres, également les dallages et pavages de votre extérieur.
- L'électricité, vous aurez le choix entre M. Jean-Paul Pomel, électricité générale, chauffage; ou bien M. Gérard

Mouche, électricité générale, installation d'alarme et portail vidéo.

- La plomberie, M. Jean-Pierre Fillon, plomberie, zinguerie, chauffage.
- Pour vos murs, voyez M. Christian Degenève, peinture, papiers peints, revêtement de sol.
- Pour l'aménagement intérieur, "William Fillon et Fils", menuiserie d'agencement, meubles en général sur mesure, parquets et murs d'escalade pour entretenir votre forme.
- La maison Armo Bois, meubles de cuisine, salle de bains, living moderne en bois.
- Avant ou après l'hiver, n'oubliez pas le ramonage par l'entreprise Pascal Sailliet.
- Pour couronner le succès de vos travaux ou faire plaisir à vos proches, M. Dominique Servaes, fabricant bijoutier-joaillier, est à votre disposition pour exécuter le bijou de vos rêves.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

PLATS PRÉPARÉS

S.A.R.L.

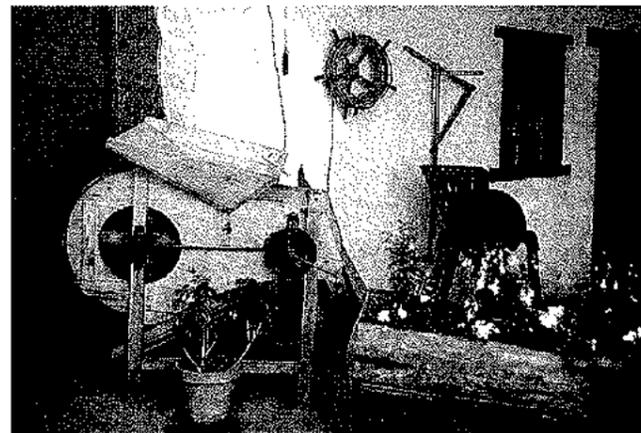
Robert JACQUET Fils

VONGY - 74200 THONON

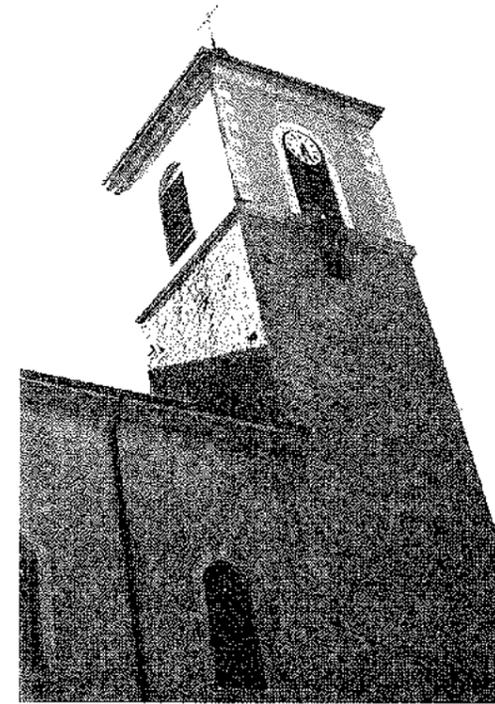
☎ 50 71 34 00

ROUTE D'ÉVIAN - 74200 THONON

☎ 50 71 18 06



LA PAROISSE



Pour ce numéro du Bulletin Communal, juste un petit mot sur les travaux effectués ces derniers mois dans notre église.

Nous pouvons dire que, pendant six mois, notre paroisse s'est mobilisée pour remettre son église à neuf.

Il est à noter que ces travaux se sont faits en parfaite harmonie avec M. le Maire et son Conseil municipal. En effet, ceux-ci en ont bien saisi la valeur, l'importance et surtout l'opportunité.

Nous avons retrouvé, le 21 juin, une église entièrement rénovée (électricité, lustrerie, peinture, parquet neuf, bancs vernis, autel déplacé, sonorisation).

A l'extérieur, les réseaux eau, électricité, téléphone, assainissement, ont été faits ou refaits, tous en souterrain.

Le mauvais temps de juin n'a pas permis la pose d'enrobé sur la place avant l'inauguration officielle.

Cependant, les paroissiens ont été heureux de retrouver, six mois après, leur église. Et notre pensée va surtout aux personnes âgées qui, plus que d'autres, avaient été perturbées par les changements du lieu de la célébration des offices.

Le bilan financier définitif vous sera présenté à l'automne. Sachez déjà que nous avons essayé de faire "un maximum au moindre coût", mais que cela représente cependant beaucoup d'argent et que nous avons encore besoin de vos très nombreux dons.

Sachez également que la spontanéité, la variété et l'importance du bénévolat nous ont donné du courage pour des années encore.

Merci à tous.

VOULEZ-VOUS VOYAGER UTILE ?

L'Association des Paralysés de France a besoin, chaque année, de 1700 bénévoles pour encadrer ses séjours de vacances. Il s'agit d'aider des personnes (enfants et adultes) généralement en fauteuil roulant, dans toutes les tâches quotidiennes et surtout de passer avec elles des vacances joyeuses, de leur offrir un temps de loisirs et d'évasion dans l'amitié.

J'ai découvert ce type de vacances en 1984 par une petite annonce et je vais partir cet été pour la douzième fois avec des personnes handicapées et des accompagnateurs dont j'ignore tout. Je suis sûre que ce sera une expérience enrichissante comme chaque été.

N'hésitez pas à vous lancer dans cette aventure. Il n'est pas nécessaire d'avoir une formation médicale ou paramédicale, mais l'enthousiasme, la gaieté, l'absence d'a priori et, avouons-le, une bonne résistance physique sont indispensables. Vous voulez en savoir plus ? Appelez-moi au 50 73 90 60. Odette Lereboulet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Que faire de vos médicaments inutilisés (pour cause de changement de prescriptions médicales, par exemple) ou inutilisables (parce que leur délai d'utilisation est dépassé) ?

NE LES JETEZ surtout pas à la décharge ou dans votre sac poubelle, ni dans votre lavabo ou votre w.-c. Cette méthode d'élimination pourrait être des plus nocives pour l'environnement.

DÉPOSEZ-LES chez votre pharmacien.

"L'Association nationale pharmaceutique pour la collecte des médicaments" dont le siège est à Paris, et "Pharmaciens sans frontières" dont le siège est à Clermont-Ferrand,

coordonnent la récupération de ces médicaments dans le but de les réutiliser pour des pays démunis, ou de les détruire correctement dans le cas où cette réutilisation n'est pas possible.

LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 50 71 10 06

HÔTEL ** - RESTAURANT



Le Carlina

Ouvert toute l'année



ARMOY
Alt. 600 m
74200 THONON
Tél. 50 73 94 94
Fax 50 70 58 56

LA FORÊT COMMUNALE

Bordée sur la carte d'un liseré noir, la forêt communale s'étend depuis la Dranse au Nord jusqu'au point culminant de la montagne d'Arnone à 1.413 m d'altitude.

Pour mieux se situer sur le terrain et localiser coupes de bois et travaux forestiers, l'Office des Forêts a établi 20 parcelles partant de la lettre A, en Beuloz, jusqu'à R, au Gros Cez.

Couvrant 223 hectares des 917 du territoire communal, la forêt actuelle trouve son statut dans le Décret Impérial du 17 mars 1869, le plaçant sous le régime forestier.

A l'époque, seul le sommet était boisé de "sapins", comme l'évoque le couloir dit de "Combe Noire" (parcelles N, O, P) ; le surplus constituait des taillis exploités pour les besoins en bois de feu des habitants : cuisson, four à pain, chauffage.

Progressivement, les conditions ayant évolué, la forêt s'est transformée depuis en futaie de sapin et d'épicéa.

Le canton restant le plus riche en feuillus (frêne, hêtre, châtaignier, chêne...) se situe en Beuloz, entre Dranse et route de Reyroz.

Certains se rappellent le temps, où partant de la Capite, ils montaient à pied par les sentiers vers la grande Dunand au sommet de la montagne, jusqu'à trois fois par jour, pour redescendre les trains de bois par les couloirs.

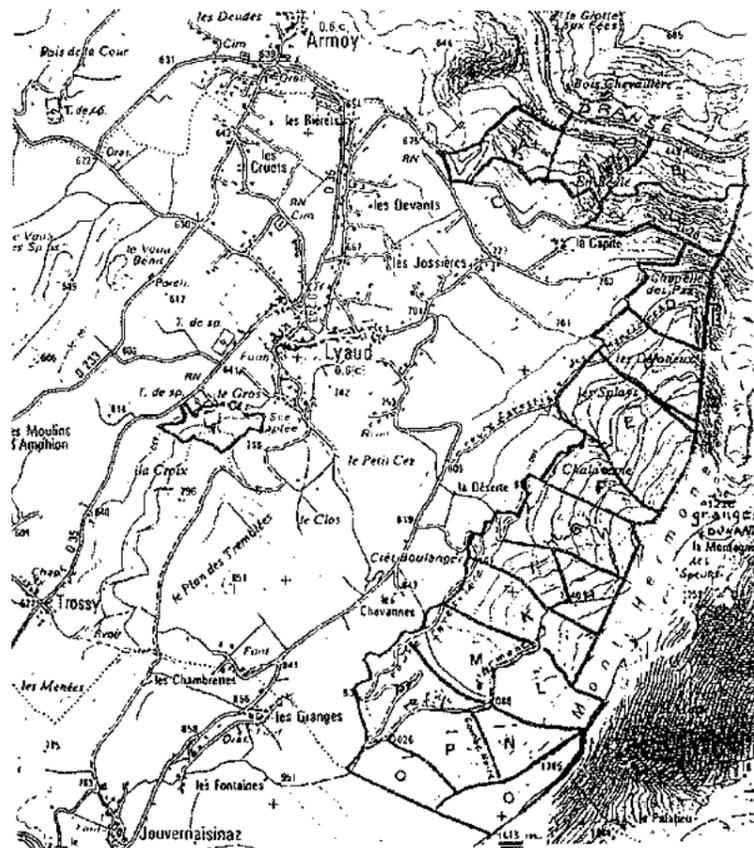
Les coupes de bois



Elles sont aujourd'hui essentiellement résineuses (sapin, épicéa, quelques mélèzes), vendues par appel d'offres à des scieurs.

Leur quantité annuelle est fixée par un plan de gestion basé sur un inventaire des arbres et de l'état de la forêt, effectué tous les 20 ans.

De 1952 à 1980, il a été exploité 1.240 m³ en moyenne par an.



De 1981 à 1990, un peu moins : 980 m³ ; la recette correspondante a été de 291.000 F de moyenne annuelle, soit un prix unitaire de 297 F par m³, variable selon l'accès plus ou moins aisé des coupes.

A côté de ces exploitations (gérée par l'OMF) effectuées pour récolter les arbres mûrs ou ceux qui gênent leurs voisins dans leur croissance, le vent, la neige lourde ou le givre en renversent ou en cassent, ceux que l'on appelle les "chablis".

En 1935, la moitié de la parcelle O, en sommet d'Arnone, a été ainsi dévastée sur 5 hectares.

En 1966, près de 400 m³ étaient renversés dans les parcelles D.E.

Ces arbres doivent être exploités le plus rapidement possible pour éviter d'être dépréciés ou de constituer des foyers de contamination par les insectes.

Et quand le mauvais temps s'y met, ce n'est pas toujours facile, comme le laisse entendre la démarque ci-contre.

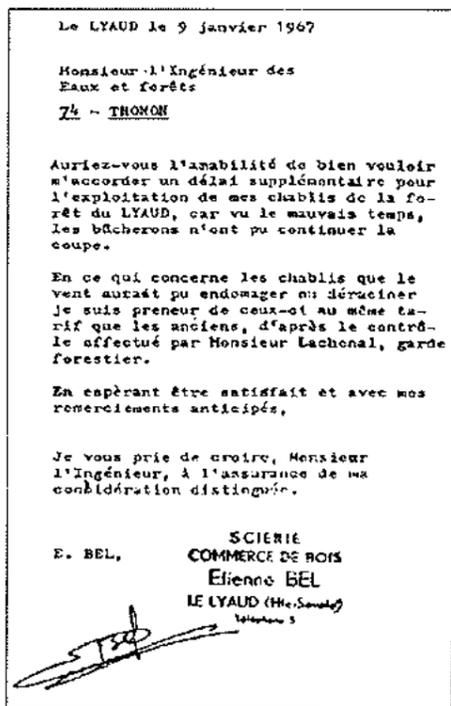
Les travaux en forêt

La forêt se cultive un peu comme un jardin, en grand.

Après les coupes, pour compléter les semis naturels, il faut planter.

Depuis 1980, il a été mis en place 15.000 petits arbres.

Il est ensuite nécessaire de les suivre chaque année pour les aider à sortir de la végétation concurrente. La commune a consacré ainsi en moyenne 42.000 F par an en travaux divers depuis le dernier plan d'aménagement de 1980.



LA FORÊT COMMUNALE (suite)

La desserte

Autrefois, les pièces de bois étaient billonnées sur place en longueurs de 4 m et lancées dans les couloirs (des Bévioux, du Bachex, de Crottepain...).

La nécessité de débits en grande longueur a rendu ces pratiques impossibles.

Les chemins forestiers, créés au fur et à mesure des besoins, avec pour exemple (ci-contre) ce courrier daté de 1934 du maire J.-F. Neplaz, se complètent de nos jours par un réseau de voies pour grumiers.

Dans les années 1950, Marcel Dubouloz étant maire, la desserte du pied du massif d'Arnone est réalisée, complétée en 1971 par la route forestière des Mansières.

Pour aller chercher les bois en grande longueur, le prolongement sur 2,2 km de la route de base est créé de 1977 à 1980 jusqu'à la source des Plans, pendant le mandat d'André Cornier.

Sans ces investissements, les bois ne seraient plus exploitables comme cela devient le cas en certains endroits.

Pour les promeneurs...

A partir des routes, des sentiers dérobés pénètrent dans le bois. En prêtant l'oreille, de nombreux chants d'oiseaux se distinguent.

Au détour d'un chemin, il arrive de surprendre un cerf en Beuloz ou un chevreuil à la Déserte (D'zerte).

Ou ce sont les champignons et les "meurons" à l'automne ; il y a toujours des découvertes à faire en forêt du Lyaud, de magnifiques panoramas déjà ; mais attention de bien éviter les zones où s'exploitent des coupes dans la montagne car les arbres dévalent : prudence !

UN SCANNER, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un scanner a été acheté pour le Chablais et sera bientôt installé. Il a été acquis par souscription publique et il est intéressant pour chacun de savoir de quel appareil il s'agit et quels sont ses principes de fonctionnement.

L'appareil de tomographie assistée par ordinateur est une chaîne radiologique tomographique assistée par ordinateur, qui mesure les densités d'un objet anatomique avec reconstruction matricielle d'une image numérisée, visualisée selon différents contrastes.

C'est une excellente définition, mais on a parfaitement le droit de n'y rien comprendre !

Faisons un peu d'histoire pour nous y retrouver :

En 1901, W.-C. Roentgen, professeur à l'Université de Würzburg en Allemagne, obtient le premier des Prix Nobel de Physique par la découverte du rayonnement X ; la radiologie médicale est une application immédiate de sa découverte.

Un générateur électrique alimente un tube à rayons X, le faisceau traverse le corps humain, qui module son intensité et le photographique. Tout le monde a été radiographié au moins une fois. La radiographie conventionnelle reconnaît quatre densités créées par l'absorption différente des photons dans les structures calciques, tissulaires, graisseuses et aériques de l'organisme ; mais les images se superposent sur la surface photographique. Il est difficile de voir derrière le cœur, ou dans le crâne, ou derrière un os.

Le Lyaud, le 26 Juin 1934

Monsieur le Maire du Lyaud
Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts
Paris.

Monsieur l'Ingénieur.

J'ai l'honneur de vous adresser dans ce pli une copie de la délibération du conseil municipal de Beuloz, en date du 3 Juin dernier, relative à la construction, à partir de la route de Bévioux, du chemin forestier, dont la réalisation avait été ajournée en 1933. Il a été décidé de créer un chemin à l'acquisition de terrain de M^{rs} Dille, Roudy et Dépé.

Les surfaces de terrain à acquérir ayant été mesurées par vos soins, j'aurais été reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, pour me permettre l'établissement de plans d'acquisition.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, mes respectueuses salutations
Chères.

J. Neplaz



On a traité le problème par la technique de la tomographie. Si on imprime une rotation de 180° à un objet placé entre une source de rayons X et un système de détection, seuls les points qui coïncident avec l'axe de rotation de l'objet sont définis parce qu'ils restent immobiles, les autres points sont effacés. Cet effacement est d'autant plus important que les points sont plus éloignés de l'axe de rotation. En réalité, on fait tourner le tube à rayons X et la surface photographique, en sens inverse, autour du sujet. Mais il n'y a toujours que quatre possibilités d'absorption : calciques, tissulaires, graisseuses et aériques.

En 1979, le Prix Nobel de Médecine est décerné à Allan MacLeod Cormack et Godfrey N. Hounsfield, pour la mise au point d'une chaîne radiologique qui, à partir d'une tomographie obtenue par rayons X, permet la reconstruction d'une image avec l'assistance d'un ordinateur.

Au film photographique de réponse analogique, se substitue un nouveau récepteur dont la réponse numérique (donc mesurable) donne un "signal" qui rend compte des variations minimales de l'atténuation photonique.

Le signal, dont l'intensité témoigne de la valeur d'atténuation, doit être situé selon des coordonnées bidimensionnelles. Cela a été rendu possible par de multiples travaux de recherche fondamentale et par l'utilisation de l'ordinateur.

Dès 1967, l'ingénieur anglais Hounsfield, de la firme EMI, fait porter ses recherches sur les formes géométriques, avec le désir d'apprendre à l'ordinateur à les reconnaître. Il a

UN SCANNER, COMMENT ÇA MARCHE? (suite)

l'idée de diviser la partie étudiée en un grand nombre de cubes juxtaposés dont il peut mesurer la valeur moyenne d'atténuation, quand ils sont traversés par un fin pinceau de rayons X. La première image anatomique est réalisée à partir de 28.000 données.

En 1972, Hounsfield, dans sa première communication, fait état de ses recherches. La même année, il réalise avec le neuroradiologue Ambrose, au Atkinson Morley Hospital à Londres, le premier examen d'un atkinson. La société EMI, sans aucun rapport avec les grands constructeurs d'appareils radiologiques, reconvertis dans la recherche une partie des fabuleux bénéfices liés à la production des disques des Beatles.

Elle devient curieusement, grâce à son ingénieur Hounsfield, le premier constructeur de scanners. Au début, ils sont destinés uniquement à l'étude de la région crânioencéphalique. Le physicien Ledley, de la Georgetown University à Washington, met au point dès 1974 un appareil Corps entier.

Le succès de cette technique s'explique par ses performances densitométriques. La résolution en densité permet de distinguer des composantes tissulaires macroscopiques jusqu'alors confondues en radiologie conventionnelle.

C'est en particulier le cas des parties molles de l'organisme ou la tomographie permet de distinguer l'eau, le sang et les tissus. De plus, la densitométrie permet une approche quantitative et reproductible des milieux explorés.

Pratiquement, la chaîne scannographique peut être présentée selon quatre constituants principaux :

Le Système Tube-Détecteur constitue la base du scanner, avec un générateur électrique, un tube à rayons X, un filtre, des moyens de collimation et un ensemble de détecteurs mesurant l'intensité initiale et l'intensité finale du faisceau après traversée des volumes examinés, à un temps donné selon un angle précis.

Le Système Mécanique, comprend : un mouvement de rotation de l'ensemble radiologique autour de plans sélectionnés, permettant de mesurer les profils d'intensité transmis selon des vues multiples.

Un second mouvement du volume exploré selon un axe perpendiculaire. Ce déplacement permet l'examen des plans du patient.

Le Système Informatique : permet la coordination des mouvements mécaniques, le contrôle de l'émission des photons et le traitement du signal. Le signal électrique est repéré selon ses coordonnées spatiales et temporelles. Il est numérisé, mémorisé, traité dans d'Espace de Fourier, puis projeté sur une matrice de reconstruction selon ses coordonnées spatiales. A chaque cause matricielle est affectée une valeur. La conversion numérique-analogique de ces valeurs forme un signal électrique transmis au système de visualisation.

Le Système de visualisation : l'image apparaît sur un écran vidéo permettant de répartir le signal sur une échelle de gris. L'œil distingue environ 16 niveaux de gris ; pour accéder à toutes les informations contenues dans l'image, le travail en console est alors nécessaire. Puis l'image est reproduite sur les reproducteurs habituels.

Les données numériques peuvent être effacées de la mémoire de masse ou déplacées vers des disques à grande capacité, des disques souples ou des bandes magnétiques.

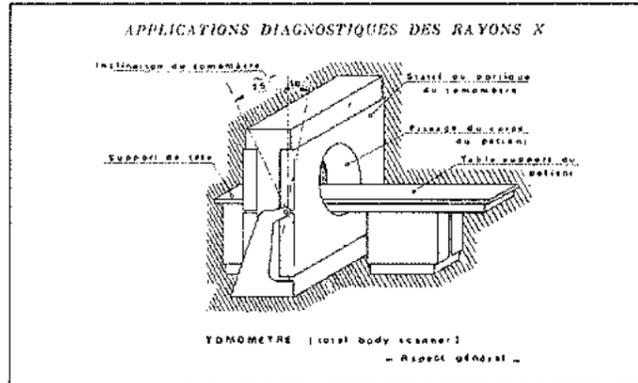
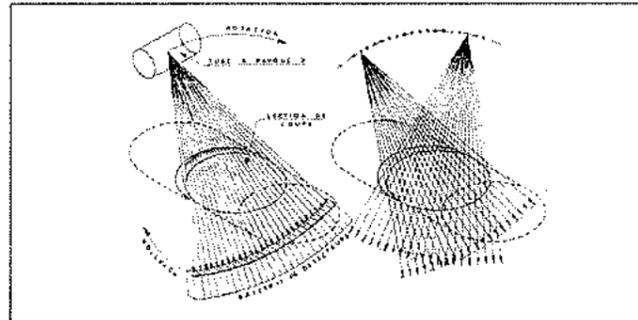
Actuellement, un autre procédé de visualisation met en jeu les techniques de la télévision en couleurs : une échelle conventionnelle définit une relation précise luminance-chrominance : les données sont ensuite mémorisées sur bandes magnétiques et peuvent à tout moment être réutilisées.

L'utilisation de rayonnements ionisants suppose la notion de risques liés à l'irradiation et de compromis entre la dose délivrée et l'efficacité diagnostique. Ce risque n'existe pas dans l'utilisation des nouveaux procédés par Résonance

Magnétique Nucléaire. La qualité de l'image est elle-même le résultat d'un compromis entre ses performances de résolution en densité et de résolution spatiale.

Certains choix sont imposés par le constructeur, d'autres relèvent de la décision médicale.

Il s'agit donc d'un progrès considérable pour le diagnostic radiologique. Cependant, une certaine inflation du nombre de ces examens, et donc du coût pour la collectivité, est à redouter.



En résumé, le patient est allongé sur la table et avance à travers un grand anneau qui contient l'appareil de radiographie, tournant autour du sujet et les milliers de capteurs électroniques. L'ordinateur reçoit ces milliers d'images, les analyse et les transmet à un écran vidéo.

A chaque avancée de la table, une tranche de corps humain est examinée. On peut recopier cette image sur disques magnétiques ou sur cassettes.

Finalement, cela marche comme la machine à jambon de Mme Joly. Le jambon, c'est le client, le couteau rotatif, c'est l'appareil à rayons X et chaque tranche de jambon, c'est l'image vue sur l'écran.

Cependant, je vous souhaite de déguster longtemps et de n'avoir pas besoin du scanner.

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS ~ LE LYAUD - ARMOY

LES ÉCHOS DE LA BATTERIE-FANFARE

Comme à l'accoutumée, l'Echo du Haut-Chablais a réhaussé les diverses manifestations du village. Parmi celles-ci, la vogue de la Saint-Blaise où la Batterie-Fanfare a fait entendre ses joyeux morceaux.

Ces mêmes airs remplissaient les rues de Thonon lors de la Matagasse. Cette fête ayant été annulée l'année dernière pour cause de guerre du Golf, c'est avec plaisir que de nombreux Chablaisiens ont retrouvé, malgré la pluie, les chars et autres groupes musicaux.

Il est important de souligner le Festival des Batteries-Fanfanes à Combloux, le premier dimanche de juillet.

Mais surtout!



Surtout ne manquez pas le spectacle organisé par les membres de la Batterie-Fanfare auquel ils vous convient :

Claude VANONI sera là pour vous faire rire le samedi 19 septembre à la salle des fêtes d'Anthy.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places au mois d'août, auprès des personnes suivantes :

- Maurice Cote 50 26 14 98
- Jean-François Cote 50 26 29 44

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD-ARMOY

UN BEL ANNIVERSAIRE



Tous les anciens joueurs se sont retrouvés le dimanche de Pentecôte pour une journée mémorable, à l'occasion du 20^e anniversaire du Club du Lyaud, du 30^e anniversaire d'Armoys regroupés maintenant en une seule société depuis deux saisons.

D'abord au stade Dubouloz pour suivre l'exhibition des jeunes précédant le derby entre les anciennes gloires des deux villages.

Tout le monde se retrouvait à la salle des fêtes d'Armoys où la batterie-fanfare (L'Echo du Haut-Chablais) assurait l'ambiance. Tour à tour, les édiles locaux prenaient la parole devant un public nombreux retraçant l'histoire des deux sociétés sportives ; Bernard Bel terminant en faisant le point depuis le regroupement.

La Médaille de bronze "Jeunesse et Sports" fut remise à Gabriel Néplaz et Claude Roguier, puis les présidents successifs et dirigeants méritants furent récompensés pour leur dévouement.

Tout se termina par un vin d'honneur offert par les deux municipalités accompagné d'un superbe buffet campagnard préparé par les joueurs sur fond musical avec audio technique qui déclina la passion des danseurs dans la soirée.

Les souvenirs furent évoqués autour du verre de l'amitié en retrouvant les photos des équipes exposées dans la salle.

Le comité remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique manifestation et donne rendez-vous au tournoi d'Armoys début août où une équipe vétérans sera engagée... Passion, passion!

Boulangerie
Pâtisserie

Gabriel NÉPLAZ

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 03

Maçonnerie
LASSAUZET
MILETTO

Le Lyaud-Armoys
Tél. 50 73 90 79 - 50 73 96 33

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

L'année scolaire 1991-1992 va s'achever dans quelques jours et l'Association tient à remercier tous les parents, les enseignants, les généreux donateurs et autres bénévoles pour leur participation aux activités organisées tout au long de l'année écoulée.

Nous rappelons le succès du thé dansant organisé le 1^{er} mars 1992 et remercions vivement l'orchestre Lou Veros pour son entrain. Merci également à tous ceux qui ont réservé un bon accueil aux membres du Comité lors de la vente des cartes.

En mars, tous les enfants des classes maternelles ont pu s'amuser dans la neige un après-midi au Col de Terramont. Un pique-nique sur la commune est également programmé par l'Association ces prochains jours.

Après avoir organisé la semaine de ski à Hirmentaz fin janvier, pour un coût total de 26.000 F, l'Association a pu également acheter du matériel sportif, des jeux éducatifs, des livres pour l'ensemble des classes, donner une participation pour le voyage de fin d'année dans le Jura par M. Fabre, pour un montant total de 23.000 F.

Toutes ces réalisations ont pu se dérouler dans les meilleures conditions grâce notamment à une parfaite entente au sein du comité et avec le corps enseignant.

L'assemblée générale a eu lieu le lundi 29 juin 1992 à 20 h, salle d'Armoiy pour dresser un bilan moral et financier de l'Association en présence des parents, des enseignants et des municipalités.

Le Comité.

LA CHASSE

Les chasseurs du Lyaud sont regroupés dans "l'association communale des chasseurs", plus connue sous le sigle "ACCA Le Lyaud".

Cette association comptait la saison passée 42 membres de droit. Son activité est gérée par un bureau composé pour l'exercice en cours de la façon suivante :

- *Président* : Alain Alphonse
- *Vice-président* : Franck Deville
- *Secrétaire* : Florent Dubouloz
- *Trésorier* : Dominique Bastard

Les membres du comité sont élus chaque année pour une période de 3 ans au tiers renouvelable. Cette élection a lieu lors de l'assemblée générale qui se tient obligatoirement avant la fin du mois de juin.

Ce sont les membres du comité nouvellement élu qui élisent à leur tour le bureau.

Avec son plateau, ses étangs, ses marais et surtout son magnifique domaine forestier s'étendant sur la pente des Hermones, le territoire du Lyaud offre un terrain de tout premier ordre pour la chasse en tant qu'activité traditionnelle.

Toutefois, il faut bien convenir que quelques nuages viennent apporter une note inquiétante qui fait naître :

- une pénétration touristique motorisée qui risque de perturber l'indispensable tranquillité de la forêt ;
- une urbanisation qui s'intensifie ;
- une extension de l'exploitation des carrières ;
- une autoroute qui pourrait éventuellement se profiler à l'horizon ;
- une ligne à très haute tension qui, elle, cheminera dans la partie basse de la forêt.

Il est donc indispensable que les chasseurs prennent conscience de tous ces éléments, qu'ils participent comme ils l'ont déjà fait à l'amélioration de l'habitat de la faune sauvage, qu'ils respectent les cultures et les territoires sur lesquels ils exercent leur passion favorite, qu'ils restent unis et solidaires et qu'enfin ils se souviennent que les promeneurs ont droit comme eux à leur lot de nature. En toute circonstance, un mot agréable vaut mieux que mille injectives.

Et pour terminer, faire sienne cette affirmation qui veut que "le plaisir de la chasse est de pouvoir y aller avant celui de revenir avec un animal".

TENNIS

Un mur d'entraînement d'une longueur de 11 m, et d'une hauteur de 2,50 m, vient d'être édifié. Il est situé à côté du court. Son financement, réalisé par la commune, s'élève (selon devis) :

- à la somme de 24.585,00 F H.T., pour la partie maçonnerie,
- et à celle de 8.424,00 F H.T., pour la mise en forme de l'aire d'entraînement.

BAR "Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON
Tél. 50 71 33 36



A 15 km
des pistes de ski
A 5 km
du lac Léman

HÔTEL
RESTAURANT
A L'ÉCHO
DES
MONTAGNES

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55

Volontaire au J.O. d'Albertville



Au pied du tremplin de Courchevel-Le Praz
lors de l'épreuve de saut du combiné nordique

Le 8 février 1991, une lettre signée Michel Barnier et Jean-Claude Killy m'annonçait que ma candidature de volontaire aux jeux olympiques d'Albertville était acceptée.

365 jours devant moi pour rêver, ponctués de stages, de messages COJO, de l'étonnante journée des volontaires du 24 novembre à Lyon où j'ai pris conscience de la force de l'équipe et de son enthousiasme... et aussi avec le trac de ne pas être à la hauteur de la mission qui me serait confiée.

Et enfin, 26 jours pour matérialiser le rêve qui est devenu pour moi un film de science-fiction : secrétaire de Jacques Colrat, directeur du bureau des informations du Centre Principal de Presse de La Léchère, je me suis retrouvée dans ce bâtiment éphémère et futuriste au milieu d'ordinateurs, téléviseurs, télécopieurs, de milliers de journalistes de tous pays et des silhouettes argentées des équipiers avec, en fond sonore, des échanges dans toutes les langues de la planète.

Lorsque les navettes nous menaient au CPP à l'aube ou nous ramenaient à minuit, c'était la perspective de vivre une journée exceptionnelle qui dominait. Il y avait le soutien permanent de nos idoles : Jean-Claude Killy et Michel Barnier, des patrons comme on en rencontre peu dans sa vie, pour qui on fait des heures supplémentaires sans s'en rendre compte. Quels moments intenses lorsque nous nous retrouvions au cœur des épreuves. Comment oublier les cérémonies d'ouverture et de clôture ? Comment oublier les banderoles, les clarines, les clameurs au pied du tremplin du Praz, montant vers Fabrice Guy et comment retenir des larmes de joie en voyant Sylvain Guillaume doubler onze skieurs dans le combiné nordique.

Il y a eu aussi les coulisses, les anecdotes, objet du journal électronique INFO 92 sortant de l'agence de presse dans laquelle je travaillais avec 28 étudiants journalistes.

Je me suis découvert une fibre cocardière et j'avoue être heureuse d'avoir été une minuscule parcelle représentant la France aux yeux du monde entier.

Mais trêve de nostalgie, je vous donne rendez-vous dans le numéro de juillet 1993 : ma candidature d'équiperie bénévole aux Jeux Méditerranéens vient d'être acceptée. Un an pour réactiver les notions d'italien, d'espagnol. Bien sûr, l'arabe serait un plus ! Je vous raconterai.

Mme Odette Lereboulet

Un problème d'assurances?
Auto, retraite, habitation...
Une seule réponse, un seul contact.

Votre correspondant local :

Marie-Paule ROQUIER
"Les Cordons"

74200 LE LYAUD ☎ 50 73 94 89

GROUPAMA
RHONE-ALPES

ETS CHÂTEL



PÉPINIÉRISTE
PAYSAGISTE

Cervens - 74550 Perrignier
Tél. 50 72 41 93

GYMNASTIQUE ENTRETIEN ADULTES

Vous qui vivez depuis peu de temps dans notre village, vous ignorez peut-être que l'Entente Armoys-Le Lyaud, créée en 1974, dispense des cours de gymnastique entretien adultes (hommes et femmes) une ou deux fois par semaine, selon la demande et le nombre d'inscriptions, dans la salle paroissiale.

Chacun participe selon ses possibilités, avec le sourire, et améliore sa condition physique (souplesse, endurance, coordination) sans souffrance. C'est là une occasion de nouer des amitiés avec des personnes qu'on n'aurait peut-être jamais rencontrées. Aucune limite d'âge. Le brassage des générations contribue à la convivialité de cette activité.

Les cours sont assurés par une animatrice brevetée gymnastique entretien adultes et troisième âge, de la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM). Ils sont suspendus pendant les vacances scolaires.

Etre adhérent de la FFEPMM permet également, entre autres, d'avoir accès à son Centre de Plein Air de Sainte-Enimie, dans les Gorges du Tarn, et de suivre, si on le souhaite, le cursus de formation d'animateur (trice) au cours de plusieurs stages organisés par les différentes Directions Régionales.

Toutes informations complémentaires au 50 73 90 60.

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations	Association Sportive Le Lyaud-Armoys Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Alain Alphonse "Chef-lieu" Tél. 50 70 53 32	Conseil paroissial pour les affaires économiques Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Cote Maurice "Les Trois-Partieux" Tél. 50 73 94 14	Entente Armoys-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Les Couatons" Le Choucas Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Yvette Fillon "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12

AUDIO Technics

Discothèque mobile

Sonorisation - Bals

Armoys - 74200 THONON
Tél. 50 71 95 43

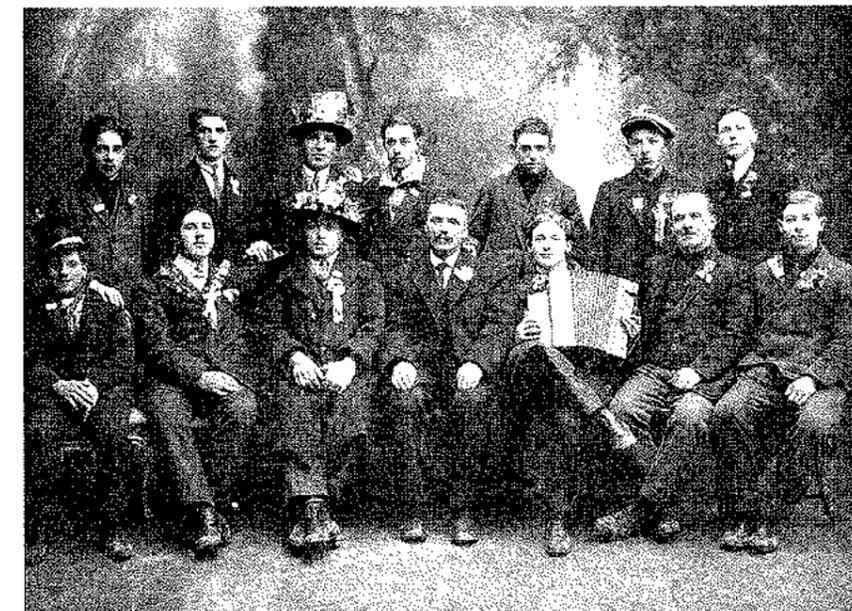
Le Pachénier



**FROMAGER
AFFINEUR**
SPÉCIALITÉS
DE FROMAGES
FERMIERS

40, Grande-Rue - 74200 THONON - Tél. 50 71 29 85

PHOTO SOUVENIR



Classes 1924-25-26

1^{er} rang, de gauche à droite :
Auguste Chedal, Adolphe Fillon,
François Boegeat, François Néplaz (le maire),
Placide (le musicien), Jordan,
Eugène Dubouloz.

2^e rang, de gauche à droite :
Clément Dubouloz, François Déage,
Francis Cote, Elie Déage,
Louis Dubouloz-Monet, Francis Fillon,
Léon Fillon.

<p>Bloc ~ Notes</p>	<p>Naissances : 30 avril 1992 : Catix Quentin Henri René 2 mai : Frossard Mathilde Aurore</p>	<p>Secrétariat de la Mairie : Le secrétariat de la mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 9 h à 12 h (ceci depuis quelques semaines déjà et jusqu'à nouvel avis). Il sera fermé : - du lundi 20 au samedi 25 juillet 1992 inclus, - et du lundi 24 août au samedi 5 septembre 1992 inclus. Tél. 50 73 90 51.</p>
	<p>Mariages : 1^{er} juin 1992 : Garnier Philippe André Léon et Chevallay Clarisse Nathalie 27 juin : Martin Jean-Louis et Deguerque Valérie Véronique</p>	<p>Urgences : Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement). Gendarmerie : tél. 50 71 09 20</p>
	<p>Décès : 22 juin 1992 : Fillon Jeanne Joséphine, veuve Fillon Joseph Louis 28 juin : Perrière Eugène Elie 28 juin : Fonjallaz Jessica</p>	<p>Santé : Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77 Cabinet médical à Le Lyaud : Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11 Infirmière libérale à Le Lyaud : Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40 ADMR (Aide à domicile en milieu rural) : responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud : Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.</p>
	<p>Décharge communale : Il est rappelé que la décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.</p>	

CALENDRIER 1992 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
25.07.92 26.07.92	Radio Cristal et Paroisse	Fête de l'Eté	Le Lyaud
02.08.92	Association Sportive Le Lyaud-Armoys	Tournoi	Armoys
26.09.92	Paroisses Le Lyaud-Armoys	Repas	Armoys
11.10.92	Philippe Jacquet	Cross-Jeunes	Le Lyaud
15.11.92	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Hermones	Le Lyaud
06.12.92	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Le Lyaud
12.12.92	Société de chasse	Soirée gibier	Armoys
31.12.92	Association Sportive Le Lyaud-Armoys	Réveillon	Armoys

